Newsletter n°115

Le 17 octobre 2023

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Les projets éoliens à Parlan (15), à Camps (19) ou dans le Lot comme à Figeac ou St Cirgues, ne sont pas abandonnés et un nouveau projet est envisagé à Sénaillac-Latronquière ou Gorses

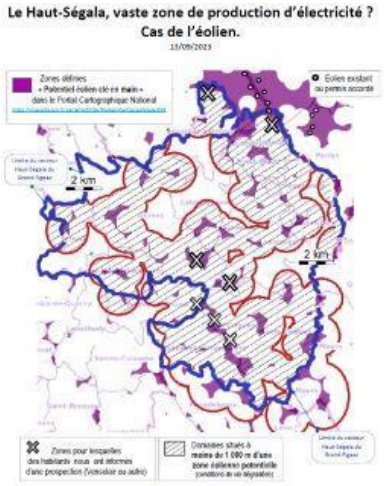

Quel devenir pour le Haut ségala ?

Le Haut-Ségala, vaste zone de production d'électricité ? Cas de l'éolien. Quel devenir pour le Haut Ségala ?
Sans que la population ne soit ni informée, ni concertée, des promesses de bail emphytéotique, irrévocables, pudiquement appelées " promesses de contrat ", sont proposées dans tout le territoire. Ces signatures individuelles engagent le devenir de tous les habitants et de l'ensemble du territoire.
Lire le texte que **l'association Vent du Haut Ségala nous a fait parvenir .** Cliquez sur l'image pour l'agrandir

Saint Cirgues (46210) : Lors de sa séance du 25 septembre, les délibérations ont été prises par les élus de Saint-Cirgues. La Société RWE était présente pour exposer d'éventuels projets EnR (énergies renouvelables) sur la commune. Sur le territoire, le projet est de 4 à 5 éoliennes d'une puissance unitaire de 4 à 6 MW Soit des éoliennes de 240 m de haut. Lire l'article de **La Dépêche du 7 octobre** 2023

Gorses (46210) présentation en conseil municipal, le 2 octobre. Deux projets ont été annoncés sur 2 secteurs par la société Vensolair. Probablement pour éviter une situation de conflit d'intérêt durant ce CM, un seul des projets a été développé, comportant 4 machines de 240 m de haut. Lire les informations, **remarques et cartes concernant les projets éoliens à Gorses**, rédigé par l'association Vent du Haut Ségala qui était présente. La commune espère recevoir 16 000€ par éolienne installée chaque année ! Mais la prise en compte par l'état des recettes de L'IFER (recette de l'éolien) risque fort de conduire à la réduction de la dotation DSR (Solidarité Rurale) d'une valeur équivalente à l'IFER, **comme observée dans plusieurs communes** . **L'opération éolienne s'avère souvent neutre pour le budget des communes**

Remarque : La distance entre les habitations et les éoliennes est toujours de 500 m au minimun, que les éoliennes mesurent 75 m de haut ou 240 m de hauteur !
Courrier de la préfète du Lot aux maires du 22 juin 2023 qui, en accord avec le préfet de région, fixe à l'horizon 2030 **l'augmentation de la production éolienne de 3,3 GWh** et non de la capacité !
Ce qui correspond à l'installation **d'un seul mat éolien de 2 MW** avec un facteur de charge de 20%.
Remarque une éolienne de 6 MW, avec un facteur de charge de 25% produit par an **13,14 GWh** (6 x 365 x 24 x 0,25).

Voici des informations qui pourraient vous intéresser.
Comme sur le site de l'APPGE, les liens sont en rouge, soulignés et en gras et maintenant tous les liens en provenance du site de l'APPGE sont sécurisés (ils sont en https://)

Deux-Sèvres : Un projet éolien contesté définitivement enterré près de Bressuire
La société Valeco indique, ce mardi 10 octobre 2023, qu'elle n'introduira pas de recours après le refus préfectoral relatif à son projet d'aménager trois éoliennes dans la commune de Cirières (Deux-Sèvres).
Le **commissaire-enquêteur**, dans ses conclusions, avait lui-même mis en exergue cet impact pour justifier

son avis défavorable, soulignant la potentielle "**perte d'attractivité d'un village**".
De son côté, la **préfète des Deux-Sèvres** avait surtout insisté sur l'enjeu de la biodiversité. "*Ni les mesures de réduction des impacts annoncées par la société Parc éolien des Pâqueries ni celles que le préfet pourrait imposer comme condition d'une autorisation environnementale ne sont suffisantes pour réduire, jusqu'à un niveau significatif, l'impact du parc éolien sur la biodiversité*", était-il précisé. Lire l'article dans **Ouest-France du 10 octobre** 2023

Eure et Loir : quand Marcel Proust enterre malgré lui un projet de parc éolien
Le **Conseil d'État** a donné raison aux opposants d'un projet d'implantation d'un parc éolien sur deux communes proches d'Illiers-Combray, qui abrite la maison d'enfance de Marcel Proust. Dans son arrêt du **4 octobre 2023**, la plus haute juridiction administrative invoque une "***atteinte significative à l'intérêt paysager et patrimonial***" du territoire. La valeur culturelle du patrimoine immatériel d'Illiers-Combray a notamment été citée, un précédent qui fera date. Lire l'article dans **France3 région du 10 octobre** 2023 ou dans le **Moniteur du 10 octobre** 2023

Chartres : Un septième procès en vue pour ce parc d'éoliennes en Eure-et-Loir !
Le **Conseil d'Etat** vient d'annuler pour un problème de forme l'arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes (Loire-Atlantique) qui avait débouté en grande partie les opposants aux éoliennes de Marville-Moutiers-Brûlé (Eure-et-Loir) en 2021. L'affaire a été renvoyée à la cour administrative d'appel de Nantes, qui devra se repencher une troisième fois sur le dossier ! Lire l'article de **ActuChartres du 24 septembre** 2023

Haute-Vienne : à Nedde 87120, **ils enregistrent les chauves-souris pour faire capoter un projet éolien.**
Équipés d'appareils spéciaux ou de simples téléphones, une douzaine de citoyens enregistrent les ultrasons des chiroptères. Leur objectif : ébranler un projet d'éoliennes à Nedde. Un chiroptère les intéresse en particulier : **la grande noctule.** "C'est *une espèce très rare, peu étudiée et surtout protégée, qui a été repérée par l'étude environnementale du projet d'éoliennes*", explique Marc Azemar, président de l'association. Problème pour les opposants : l'étude environnementale ne peut pas être consultée. Lire l'article dans **Le Populaire du Centre du 2 octobre** 2023

Collectif pour la Protection des Paysages et de la Biodiversité 34-12
Et
Vigilance Patrimoine Paysager et Naturel

Hérault : Le parc éolien de Lunas sera-t-il démoli ?
En janvier 2023, la **cour de cassation** a cassé l'arrêt de la cour d'appel de Montpellier rendu le 3 juin 2021 et désignée **celle de Nîmes pour un troisième procès**. La justice s'est donnée deux mois pour trancher : mardi 10 octobre 2023, la cour d'appel de Nîmes a mis en délibéré à **jeudi 7 décembre 2023** son arrêt sur la démolition ou non des éoliennes du parc du site de Bernagues, sur les hauteurs de Lunas. Lire l'article de **actu.fr du 13 octobre** 2023 et le communiqué de presse du **collectif 34 publié le 10 octobre** 2023

Portugal : Le nouveau parc éolien de Sines nécessite l'abattage **de 1 800 chênes-lièges**
Un financement participatif massif a permis de récolter près de 6 000 euros- nécessaires pour une action en justice, afin d'empêcher la destruction de ces chênes-lièges. Comme l'estime le groupe, " **personne ne veut la destruction de l'environnement au nom de la décarbonation** ". C'est ce qui se joue désormais dans les tribunaux. Lire **l'article dans Vivre le Portugal**

L'Europe acte le doublement de la part des énergies renouvelables
Le texte de loi, adoptée par les eurodéputés à la mi-septembre, fixe l'objectif contraignant d'au moins 42,5 % d'énergies renouvelables dans la consommation européenne. Le feu vert du Conseil de l'Union européenne ce lundi 9 octobre 2023 ouvre la voie à son entrée en vigueur. Lire l'article de **France Agricole du 9 octobre** 2023

Aux Etats-Unis, la bulle des renouvelables explose
Les taux élevés et l'inflation des coûts industriels font dérailler les plans des grands investissements "verts" aux Etats-Unis, en particulier dans l'éolien offshore. **Les entreprises concernées - américaines mais aussi européennes - sont massacrées en bourse**. Hausse des taux d'intérêt pour les programmes financés par de la dette, envolée des coûts de fabrication et des matières premières, manque de main-d'œuvre qualifiée, défaillance des fabricants de turbines, notamment Siemens, pénurie de câbles… L'addition des projets s'envole, au point que leurs promoteurs, le plus souvent des industriels européens associés à un opérateur américain, menacent de jeter l'éponge. L'espagnol Iberdrola a payé 60 millions de dollars (57 millions d'euros) pour se retirer de deux accords de production d'énergie éolienne offshore dans le Massachusetts signés en 2021 et 2019…. Lire l'article de **Le Temps du 10 octobre** qui cite l'article de **Le Monde du 10 octobre** 2023.

D'après RTE, l'éolien représente **15,5% de la capacité installée** (22,8 GW / 147 GW)

- **Pour l'éolien marin :**
  o En août 2023, la capacité installée de l'éolien marin était de 1,5 GW
  o En août 2023, l'éolien marin a produit 0,1 TWh, soit un facteur de charge de 10%
- **Pour l'éolien terrestre**
  o En août 2023 la capacité installée de l'éolien terrestre de 21,3 GW
  o En août 2023, l'éolien terrestre a produit 2,6 TWh soit un facteur de charge de 16,4 %
- En août 2023 **l'éolien a donc produit** 2,7 TWh représentant **7,6% de la production totale (2,7 TWh / 35,6 TWh)** avec un facteur de **charge moyen de 15,92%**
- En août 2023, **la France a exporté 4,4 TWh soit 12,4% de sa production totale**.

Vous pouvez voir sur youtube la vidéo intitulé la 3ème guerre a commencé, c'est un entretient de Fabien Bougé avec Epoch Times

Le livre Guerre de l'Énergie de Fabien Bouglé est décoiffant !
Le livre **Guerre de l'Energie** décortique les dessous des cartes internationales des combats sans merci que se livrent les grandes puissances de ce monde pour le contrôle et le développement des ressources énergétiques. Sa lecture donne une clef de compréhension nouvelle des évènements en cours sous nos yeux : guerre en Ukraine, crise de l'inflation, choc gazier, explosion des factures électriques, confrontation France/Allemagne et qui ont finalement de réelles conséquences sur la vie quotidienne des Français.

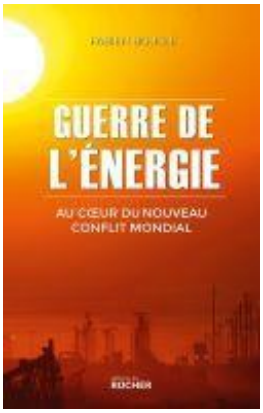

Lire dans **le Figaro du 15 septembre** 2023 ou dans **Economie Matin du 12 septembre** 2023, où il est expliqué que **l'Europe doit importer 55% de ses besoins énergétiques pour assurer le confort de ses habitants**

" Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les énergies renouvelables "

Un livre dont les auteurs Marjolaine Villey-Migraine et Marcel Caron sont des animateurs d'associations et de collectifs anti-éoliens.

Parmi les énergies renouvelables, il y a celles qui colonisent les médias et dont on parle beaucoup, telles que l'éolien et le solaire… Mais il y a également celles que l'on oublie et qui, pourtant, apportent des solutions durables comme les géothermies, la chaleur renouvelable - dont la chaleur fatale issue de l'industrie - ou encore la biomasse, dans certaines conditions.

L'apport de ces sources d'énergie est largement sous-estimé. Pourtant, ces dernières occupent peu d'espace, sont largement moins polluantes et peuvent participer de manière déterminante à la décarbonation des logements et de l'industrie, et ainsi faire baisser drastiquement la consommation d'énergies fossiles. C'est bien l'objectif de notre siècle, et c'est le nôtre si nous voulons survivre sur cette Terre. Lire l'article dans **TNE-Occitanie du 4 septembre** 2023.

Cet ouvrage paru aux éditions Baudelaire est disponible, pour 14€, dans votre librairie (commandez-le!) ou par le biais de la distribution Hachette et les sites de vente Internet (Fnac©, Amazon©, Decitre©, Cultura©, Le Furet du nord© et La Place des Libraires, etc…).

Une vidéo documentaire de 1h 50 à voir :" pour en finir avec les éoliennes"

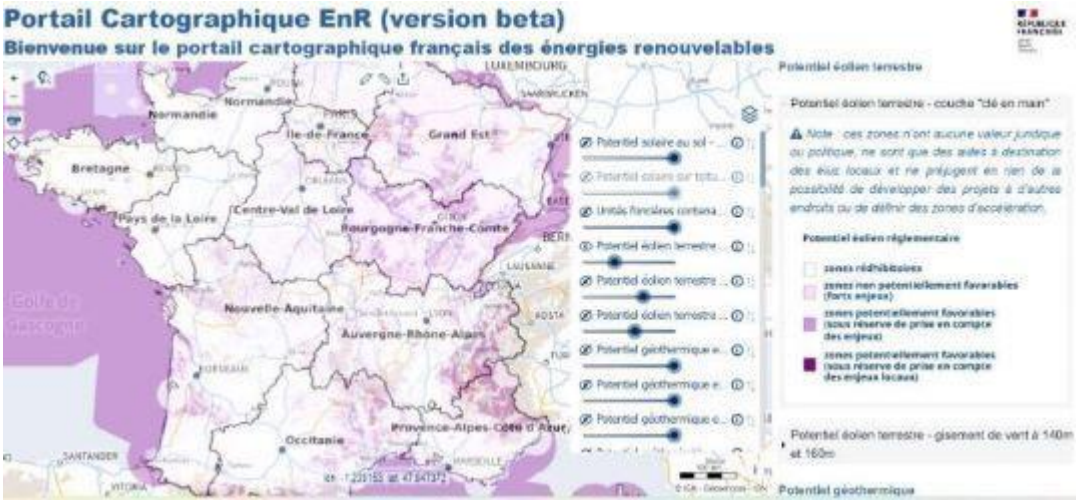

Il existe une **carte inter-active** permettant aux promoteurs et aux élus de choisir les meilleures places .

La **carte interactive utilisée** se situe sur le site du gouvernement. Elle est à la disposition de tout le monde, y compris des promoteurs éoliens ou des élus. On peut choisir les couches à visualiser; certaines sont intéressantes et peuvent être utiles pour dialoguer avec les élus. On peut même faire apparaître les mâts éoliens, en service, en instruction ou refusés... pour chaque couche , il y a des explications mais la date de mise à jour n'est pas réellement précisée !

Des pétitions
Non aux éoliennes de Total dans une garrigue inflammable entre Nîmes et Alès
Trop c'est trop. Nous ne voulons pas de ces 16 000 éoliennes programmées.
Nous exigeons du gouvernement un moratoire immédiat sur la construction d'éoliennes en France

---

Sur le site de l'APPGE, nous avons installé une page avec des documents téléchargeables
Ceux, nouveaux, de " Belle Normandie Environnement " sur " *ce qu'il faut savoir sur les baux emphytéotiques et que les promoteurs éoliens cachent* "

N'hésitez pas à télécharger et à utiliser
il y a maintenant 16 fiches consultables sur les 60 en préparation par Belle Normandie Environnement

Ceux de l'**APPGE** ou de la **FED**
Le document de **Vent de Colère** sur **comment rentrer dans les CRE (Comités Régionaux de l'Energie)**

Vous pouvez aussi télécharger

Le bulletin d'adhésion 2023 en format pdf ou en format libre office à transmettre à vos connaissances

Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la mortalité de l'avifaune année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

L'avis négatif du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/

Faisons respecter la loi :

La loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005 relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.
Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....
Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.
Gardez-vous en bonne santé
Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED
06.43.80.15.87
gilles.forhan@wanadoo.fr
appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :

Christian Momboisse, président
Dominique Lacambre, trésorier
Gilles Forhan, secrétaire
Bernadette Forhan, secrétaire adjointe
Brigitte Briard, présidente d'honneur

Pour vous désabonner
Veuillez me retirer de votre liste de diffusion